

# COMMUNES DE **MERS-LES-BAINS (80)** ET DU **TREPORT (76)**

Elaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

**Orientations  
d'Aménagement  
et de  
Programmation**

**OAP SECTORIELLES**

**Mai 2024**



Projet arrêté par délibération du :

Vu pour être annexé à la décision  
Le Président :

## 1. OAP sectorielles

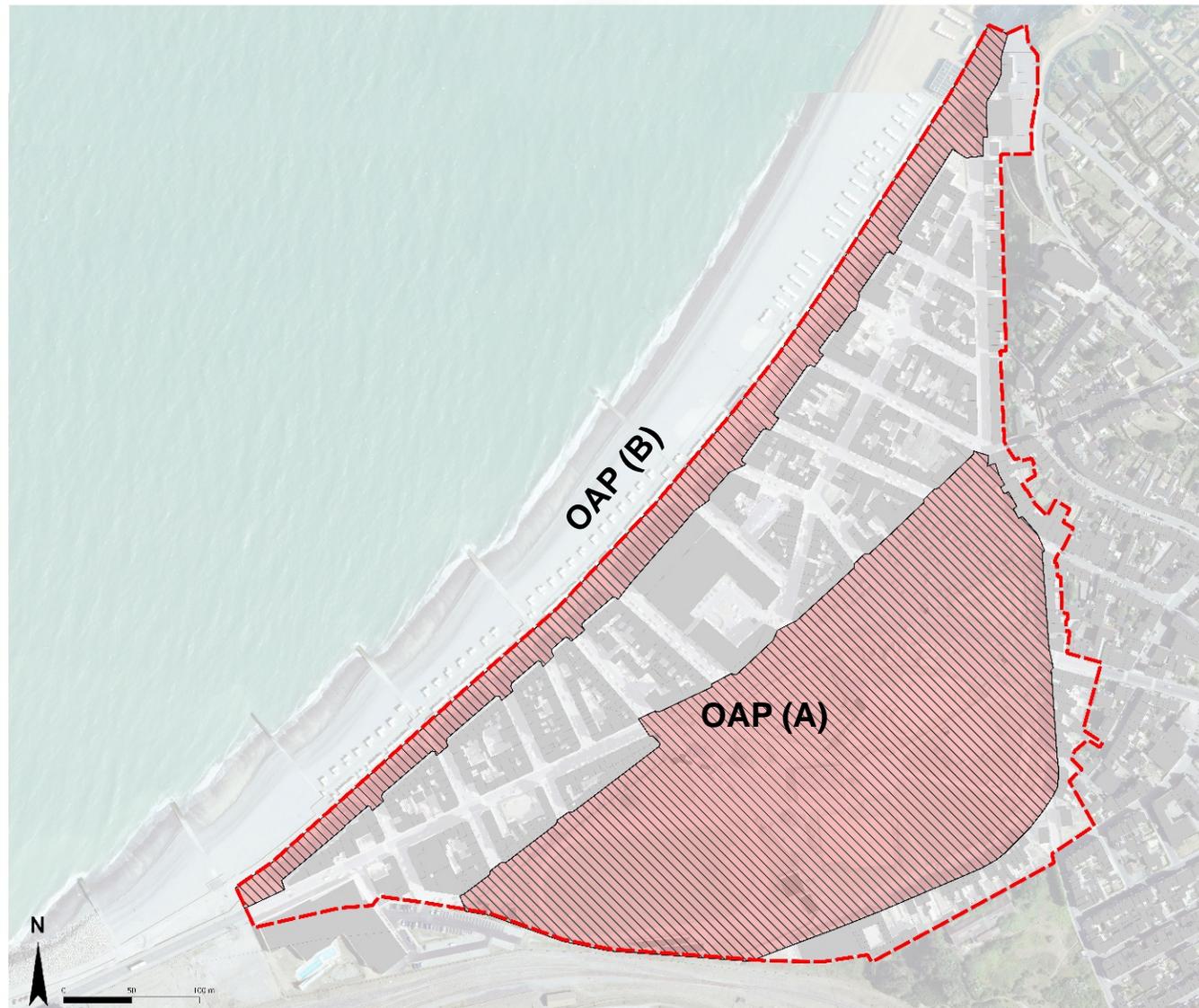
Les OAP sectorielles sont destinées à encadrer les évolutions du quartier balnéaire dans les espaces publics majeurs. Elles offrent un cadre plus opérationnel dans un rapport de compatibilité.

Deux grands secteurs à enjeux d'évolution ont été sélectionnés, afin de maîtriser le devenir des principaux espaces libres, en promouvant la mise en valeur des séquences patrimoniales et du grand paysage, et en accompagnant la qualité des aménagements futurs.

Certaines orientations générales y sont développées :

- la mobilité,
- la qualification des espaces en lien avec la mise en valeur des patrimoines,
- la fortification de la trame verte et bleue,
- l'expansion très maîtrisée de la constructibilité,
- la gestion des flux d'eau marine, fluviale et de pluie.

Ces espaces publics traités en OAP participent à la reconnaissance et à la mise en valeur de l'urbanisme patrimonial de la ville et de manière générale ils favorisent un cadre de vie attractif. Dans ces OAP, afin de limiter les impacts visuels négatifs, l'emploi de matériaux traditionnels (bois, métal, pierre, briques de terre cuite) sera recherché. Les nouvelles constructions, d'emprise très limitée, posséderont des volumétries et des matériaux en adéquation avec les caractères patrimoniaux du SPR. L'occupation du domaine public par des installations temporaires ou saisonnières maintiendra la qualité des relations entre le grand paysage et le cadre architectural et urbain du SPR.



Les OAP sectorielles

la prairie  
l'esplanade

### 1.1. OAP (A) : La prairie

Cet espace, ancien champ de pâture, est le point bas du secteur sauvegardé et elle est fréquemment inondée en période hivernale, et ce principalement dans le secteur Sud. Ces inondations peuvent être issues de débordement de la Bresle, de fortes pluies ou encore de franchissement des digues par l'eau de mer.

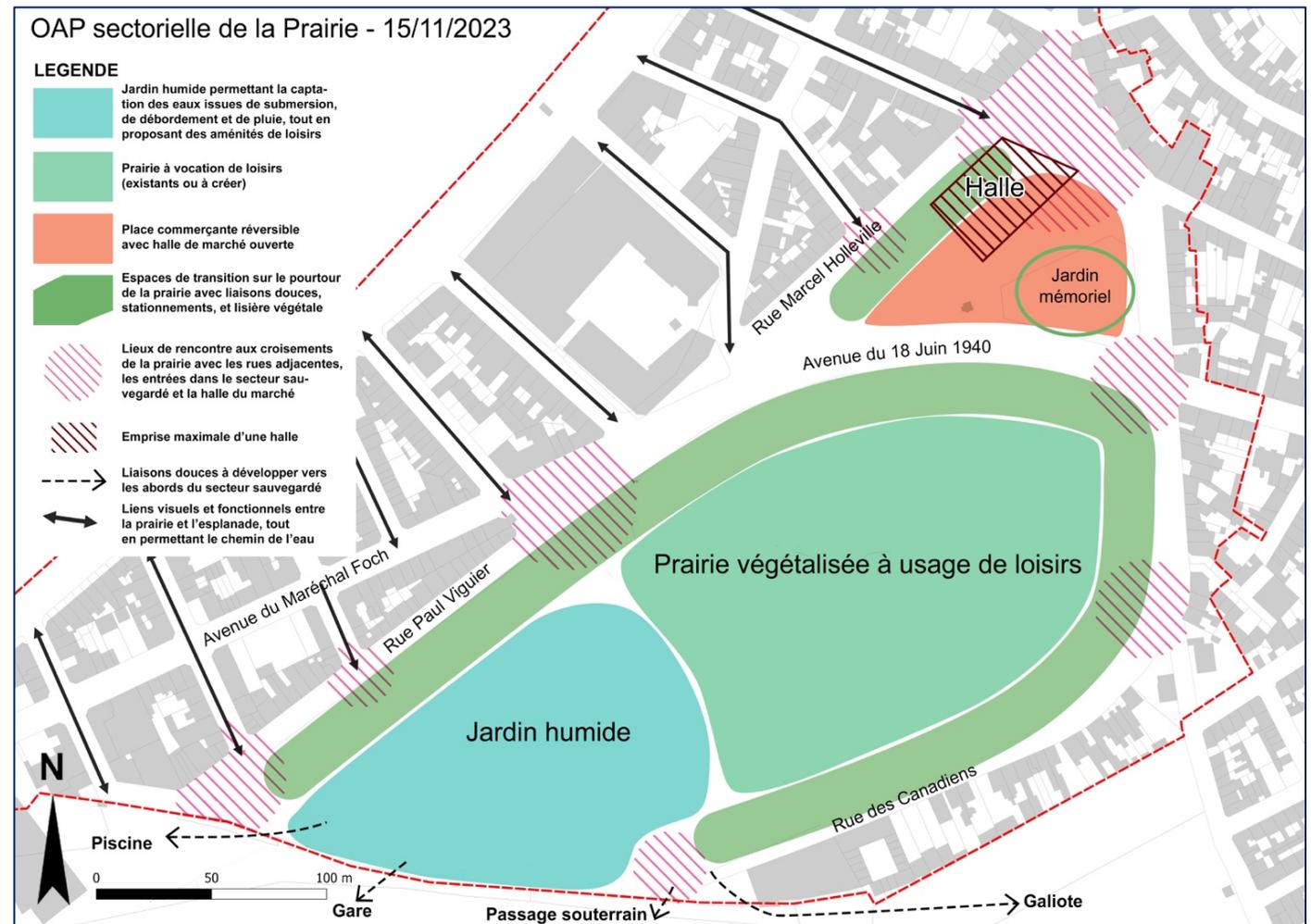
Dans la prairie, on trouve aujourd'hui, du Nord au Sud : une place très minérale à usage de stationnement et de marché, divers espaces de loisirs ouverts ou clos, et un stade avec une clôture opaque. Les fronts bâtis entourant l'espace sont longés de voies avec stationnements automobiles, et l'avenue du 18 juin 1940 le traverse. La prairie constitue également une entrée dans le SPR avec l'axe structurant de la RD1015.

Pour désengorger la prairie des voitures et notamment en haute-saison, le parking de la Galiote a été aménagé au Sud du SPR. Des réflexions sont en cours pour faciliter les liaisons piétonnes avec la prairie.

Depuis 2021, une étude portant sur la réalisation d'aménagements résilients du secteur de l'estuaire de la Bresle et de son système d'endiguement a été lancée. La prairie, avec son caractère inondable, fait partie du périmètre d'étude et de projets.

Par ailleurs, la commune a un projet de construction d'une halle de marché couverte au Nord de la prairie, à l'emplacement du marché.

Cet équipement s'insèrera harmonieusement dans l'espace public en maintenant les grandes perspectives vers la Rue Jules Barni et en proposant une volumétrie en adéquation avec les fronts bâtis environnants. La hauteur à l'égout sera limitée à 6m et les matériaux employés seront en concordance avec ceux du SPR. L'emprise réservée sur le document graphique est le polygone maximal d'implantation, la superficie de la halle ne dépassera pas 1 200m<sup>2</sup>.



Après analyse du fonctionnement et des ambiances de ce secteur, l'OAP sectorielle proposée dans le projet souhaite :

- Améliorer la résilience aux inondations en créant un jardin humide et en privilégiant les matériaux perméables,



- Intégrer les usages de loisirs déjà bien présents,



- Permettre l'aménagement d'un pôle commerçant au Nord de la prairie avec une halle ouverte et une place réversible,



- Mettre en valeur les fronts bâtis entourant la prairie, en requalifiant les zones des mobilités et des stationnements, en plantant des arbres à distance raisonnable, en maintenant la visibilité sur les fronts bâtis.



- Marquer les entrées dans le SPR,



- Intégrer les stationnements automobiles grâce à de la végétation.



## 1.2. OAP (B) : L'esplanade

Ce secteur se trouve entre la plage et le front bâti. Longue d'environ 800m et large d'une vingtaine de mètres, l'esplanade est constituée d'une large promenade côté mer bordée d'un mur de parapet limitant les submersions, d'une voie à double sens, et d'un trottoir côté façades. Des jardins de devant constituent l'interface entre le trottoir et les villas. La promenade est ponctuellement occupée par des terrasses d'établissements de restauration, des kiosques, des jeux pour enfants ainsi que divers éléments de mobiliers. Depuis cette promenade, on profite de larges vues lointaines sur les falaises entourant la vallée de la Bresle, sur la Manche et sur le front bâti des villas.

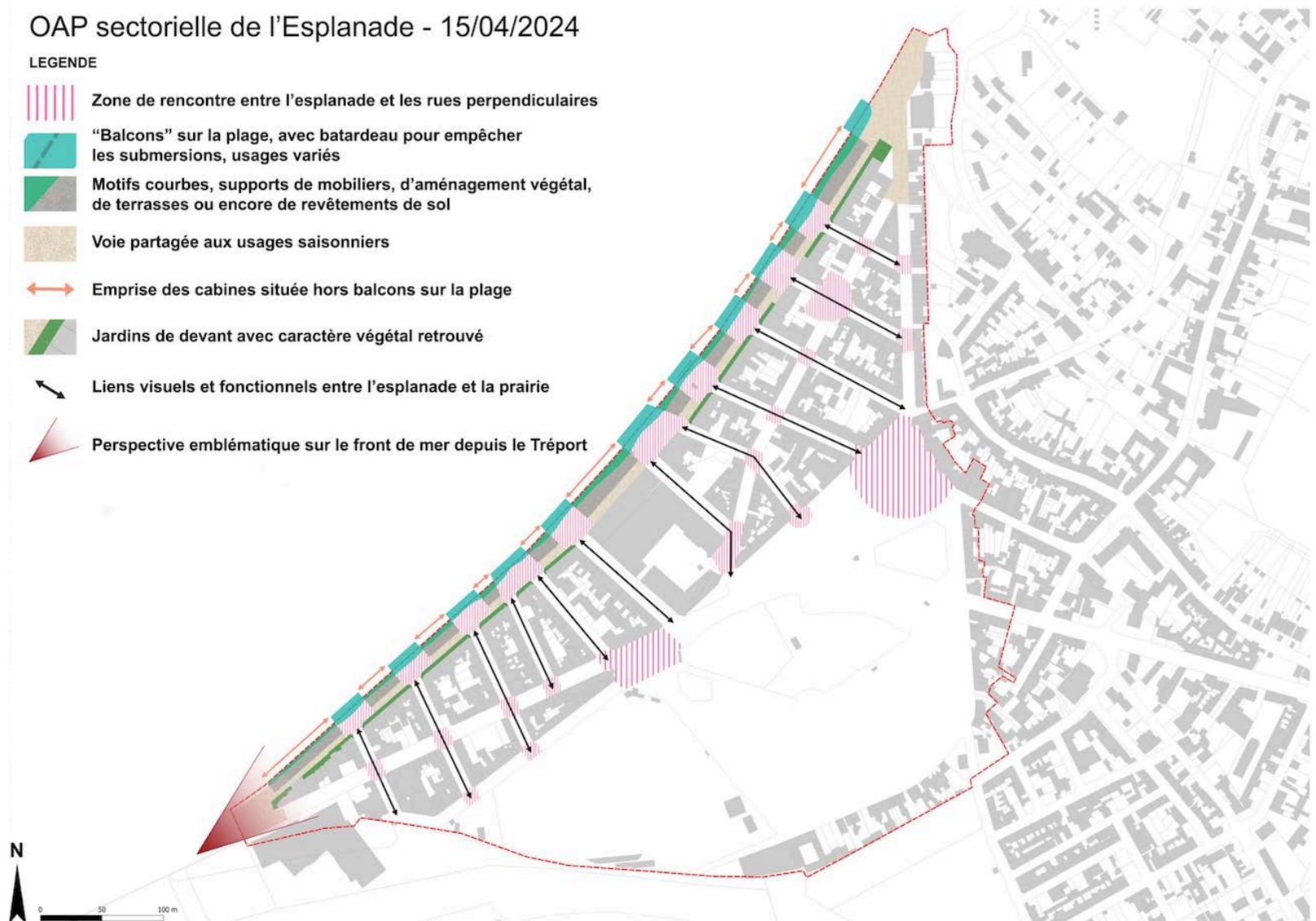
Depuis quelques années, la ville de Mers-les-Bains y expérimente des modifications de circulation automobile en saison estivale, afin de réduire les flux et rechercher un certain apaisement.

Lieu de promenade, de contemplation du grand paysage et espace de dégagement assurant un recul visuel sur l'ensemble patrimonial des immeubles du front de mer, il est identifié comme la vitrine de la ville depuis la plage et la mer. A ce titre, les installations saisonnières (commerciales ou artistiques) se doivent, par leur implantation dans l'espace, par leur volumétrie, par la qualité des matériaux employés et par l'intégration des équipements techniques, de respecter la qualité du site en minimisant l'impact visuel négatif qu'elles pourraient avoir.

### OAP sectorielle de l'Esplanade - 15/04/2024

#### LEGENDE

-  Zone de rencontre entre l'esplanade et les rues perpendiculaires
-  "Balcons" sur la plage, avec batardeau pour empêcher les submersions, usages variés
-  Motifs courbes, supports de mobiliers, d'aménagement végétal, de terrasses ou encore de revêtements de sol
-  Voie partagée aux usages saisonniers
-  Emprise des cabines située hors balcons sur la plage
-  Jardins de devant avec caractère végétal retrouvé
-  Liens visuels et fonctionnels entre l'esplanade et la prairie
-  Perspective emblématique sur le front de mer depuis le Tréport



Après analyse du fonctionnement et des ambiances de ce secteur, l'OAP sectorielle proposée dans le projet souhaite :

- Rechercher l'apaisement dans les circulations et déplacements, favoriser les modes doux,



- Apporter plus de cohérence et d'harmonie dans l'aménagement des terrasses, jeux et autres équipements, le tout en jouant sur des lignes courbes et en assurant leur insertion harmonieuse dans le paysage



- Mettre en scène les vues lointaines et perspectives par l'aménagement de « balcons » sur la mer et de zones de rencontre ouvertes, sans obstacles visuels



- Retrouver des jardins de devant végétalisés et perméables.

